


9 Traverser le village et arriver à la RD7. Tourner à droite en laissant à gauche le village de la Maladrerie, où vivaient jusqu'au XIX^{ème} siècle une colonie de lépreux. Continuer sur la route jusqu'à la Trigalle.

 La Trigalle, petit hameau au bord de la rivière l'Asse, était autrefois la résidence des gardes qui interdisaient l'entrée de Lussac aux lépreux. La colonie de lépreux ou ladres, subsista jusqu' vers 1850 puis fut transformée en colonie de mendiants connue sous le nom de Billons. Au XVII^{ème} siècle, les ladres avaient érigés leur misère en profession : joueurs de violon, mendiants, journaliers, tailleurs d'habits, tisserands... Ils profitaient de la répulsion provoquée par la maladie et étaient considérés comme sorciers. A compter de 1614, les lépreux devaient porter sur eux une marque de drap bleu et y mettre les armes du seigneur du fief sous peine d'amende.

10 Dans le village, tourner à gauche vers Maison Neuve. Au hameau du Fief, juste après la demeure, tourner à droite. Descendre vers la rivière, traverser le ruisseau de Murat sur la passerelle puis remonter vers le bourg de Lussac. Passer devant le lotissement de Bel Air.

11 Au croisement, tourner à droite puis prendre à gauche la route qui ramène au point de départ (laisser à droite la direction de Magnac-Laval).



Lande de Murat



Cygne noir et son petit

Lussac-les-Eglises

C'est grâce à la présence de Lucius, un riche propriétaire terrien, à l'époque gallo-romaine, que la ville doit une partie de son nom. L'autre partie provient du fait que la commune comptait autrefois deux églises. L'église Saint-Etienne qui se situait sur la place principale a disparu lors de la Révolution. Seule subsiste l'église Saint-Martial (narthex et porche romans). Sont à voir également quelques belles maisons rurales dans le bourg dont "la Mésou".

(Source office de tourisme de Limousin en Marche)

L'étang de Murat (site classé Natura 2000) est situé sur la commune de Saint-Léger-Magnazeix. La commune de Lussac-les-Eglises le borde sur la totalité de la berge nord-est sur plus d'un kilomètre. Un observatoire ornithologique a été aménagé. Plan d'eau artificiel construit sur la rivière l'Asse, c'est l'un des étangs les plus grands et les plus anciens de la Haute-Vienne. Construit entre 1474 et 1534, l'étang de Murat, d'une superficie de 30 hectares, est depuis longtemps connu des naturalistes pour sa richesse écologique. Proche de la Brenne et favorablement situé sur les axes migratoires, l'étang accueille de nombreuses espèces d'oiseaux d'eau (sarcelle, milouin...). Son environnement plat et la qualité de ses habitats naturels humides et aquatiques en font un site privilégié pour le repos, la reproduction et la nidification des oiseaux d'eau. (Source office de tourisme de Limousin en Marche)

En chemin :

- L'étang de Murat, site Natura 2000 ;
- Le bocage limousin, les ruisseaux ;
- L'histoire des lépreux et mendiants à Lussac ;
- Les villages de la Trigalle, Roussine, Maison Neuve et du Fief ;
- Le château de la Vozelle (privé).

HEBERGEMENT / RESTAURATION

Informations et brochures disponibles
à office de tourisme du Limousin en Marche
Pôle de Saint-Sulpice-les-Feuilles
Contact : 05 55 76 92 66

En savoir + sur la Haute-Vienne : www.tourisme-hautevienne.com

POUR RANDONNER FACILE

N'oubliez pas : un petit ravitaillement, de l'eau, des chaussures adaptées, un vêtement de pluie.
Pensez à emporter vos détritiques et à refermer les barrières derrière vous.
Ne partez jamais sans avoir indiqué le lieu de votre randonnée.
Respectez la faune et la flore. Ne faites pas de feu.
Évitez toutes dégradations des chemins et de leurs abords.
Ce chemin a été conçu prioritairement pour la pratique de la randonnée pédestre. Il est également ouvert aux autres usagers sous leur responsabilité (VTT, cavaliers,...).
Météo : 08 99 71 02 87 - Secours : 18 ou 112
SMS d'urgence pour les sourds et les malentendants : 114

www.randonnee-hautevienne.com

Vous pouvez consulter et télécharger gratuitement l'itinéraire de votre choix à partir du site www.randonnee-hautevienne.com et déposer un avis concernant le circuit (problème ou suggestion) en cliquant sur l'onglet "signaler un problème sur un circuit" ou en téléphonant au 05 55 79 04 04.



Cette fiche randonnée a été conçue et financée par le Département de la Haute-Vienne dans le cadre de sa politique en faveur de la randonnée.

Crédit photos : Commune de Lussac-les-Eglises



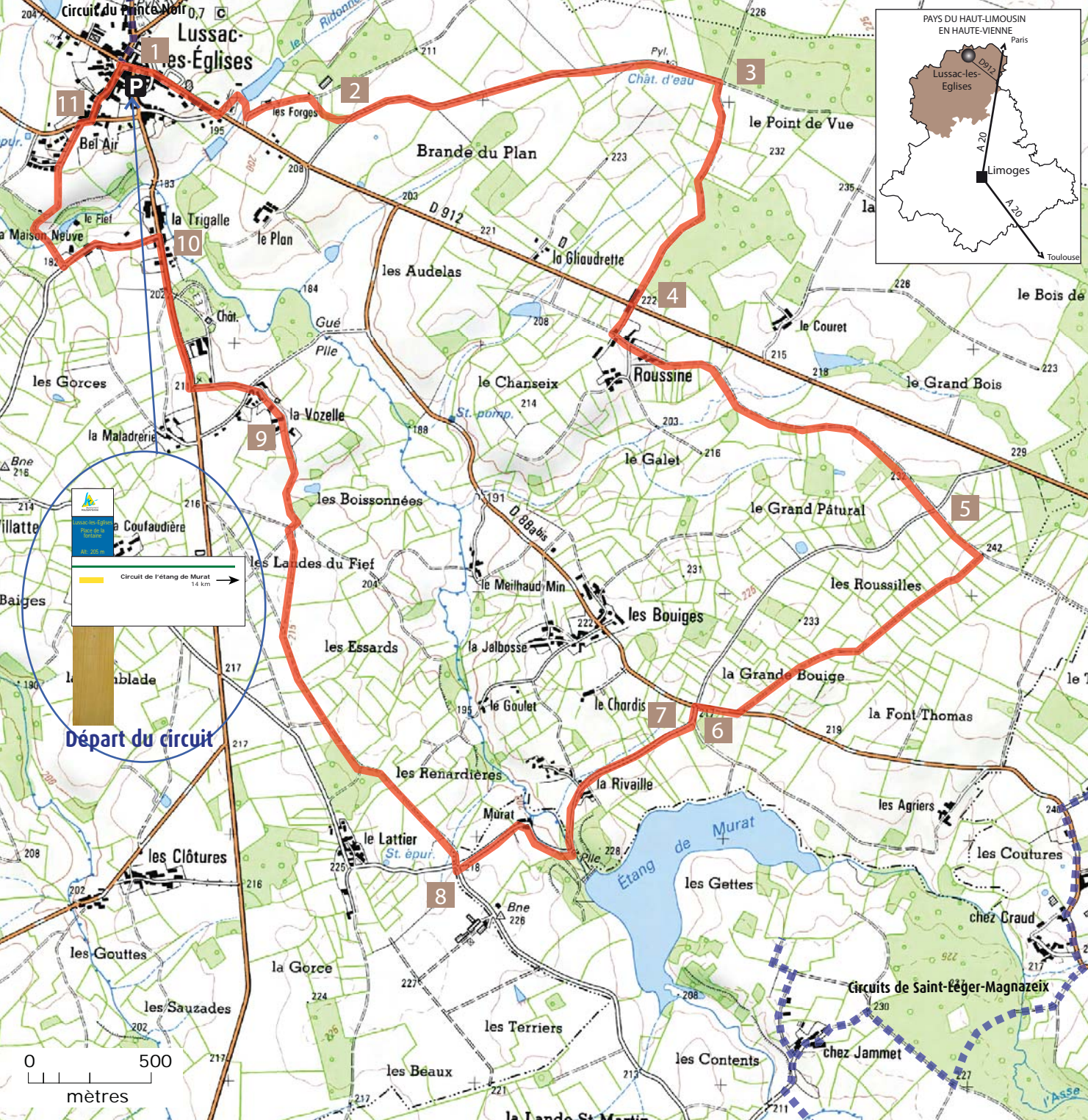
Ne pas jeter sur la voie publique

LUSSAC-LES- EGLISES
Circuit de l'étang de Murat
3 h 30 - 14 km



Tous nos chemins mènent à vous
www.randonnee-hautevienne.com

PAYS DU HAUT-LIMOUSIN



Info pratique

Accès : à 65 min de Limoges. Prendre l'A20 en direction de Paris et prendre la sortie 22 en direction de Saint-Sulpice-les-Feuilles. Traverser la ville, prendre à droite la D912. Traverser ensuite Mailhac-sur-Benaize avant d'arriver à Lussac-les-Eglises.

Départ : parking place du Bourg.

Durée	Longueur	Balissage	Niveau	Dénivelé
3 h 30	14 km	jaune	moyen	35 m

				Continuité d'itinéraire		Changement de direction
Les pratiques possibles				Mauvaise direction		

Itinéraire

- Se diriger vers l'église en empruntant la RD912 en direction de Saint-Sulpice-les-Feuilles. Descendre la grande route, passer devant le poste de secours. Poursuivre sur le chemin juste avant le camping, passer sur la digue de l'étang de pêche et rejoindre le chemin empierré. Tourner à gauche, passer entre deux maisonnettes et à la 2ème, tourner à gauche.
- Au croisement avec la petite route, tourner à gauche. La suivre pendant 1,5 km.
- Après avoir passé le château d'eau, au carrefour de quatre chemins, prendre celui de droite. Continuer tout droit jusqu'à la RD912.
- La traverser et aller en face. Entrer dans le village de Roussine et se diriger à gauche. La route du village se termine en chemin en terre. Le suivre jusqu'à la route.
- Traverser et aller en face, suivre ce chemin sur 250 m puis tourner à droite. Suivre ce chemin empierré et en herbe à travers des prairies. A la RD88, tourner à droite.
- Arrivé à un carrefour de quatre routes, tourner à gauche en direction de l'étang de Murat.
- A quelques mètres à gauche, accéder à l'observatoire ornithologique du site naturel de Murat.*
- Suivre la petite voie goudronnée jusqu'au hameau de la Rivaille. Continuer à gauche, passer le ruisseau de Murat. Au carrefour, tourner à gauche et traverser le petit village de Murat. Observer le moulin en contre-bas. Suivre cette route jusqu'au prochain croisement.
- Laisser les deux routes, partir à droite sur le chemin bordé de haies. Le suivre jusqu'au village de Vozelle.